

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE BLANDY LES TOURS – FOUJU

« S.I.E. BLANDY-FOUJU »

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

DOSSIER À RETOURNER COMPLÉTÉ MÊME SI L'ENFANT NE PRATIQUE AUCUNE PRESTATION PERISCOLAIRE pour le 10 juin 2024 dernier délai

S.I.E. BLANDY- FOUJU 1, place des TOURS 77115 BLANDY LES TOURS

ou par mail au : siblandyfouju@gmail.com

<u>Elèves</u> <u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Classe /Niveau</u>

Adresse : CP : Ville :

E-mail à privilégier pour correspondre avec le SIE :
(Vous pouvez en mettre deux si vous le souhaitez)

	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Adresse si différente</u>	<u>Téléphone</u> <u>Fixe</u>	<u>Téléphone</u> <u>Portable</u>	<u>Téléphone</u> <u>Professionnel</u>
<u>Parent 1</u>						
<u>Parent 2</u>						
<u>Autre détenteur de</u> <u>l'autorité parentale</u>						

RÉSERVATION

Renseignement complémentaire : Numéro d'Allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les inscriptions en périscolaire (restauration, accueils) doivent se faire directement sur le portail famille : <http://monespacefamille.fr>
ou éventuellement par mail sur l'adresse du SIE : siblandyfouju@gmail.com

RESTAURATION SCOLAIRE

* délibération du 19 juin 2023 (Tarif au 1^{er} septembre 2023 révisable au 1^{er} septembre de chaque année)
L'inscription peut être **Annuelle**, **Mensuelle** ou **Ponctuelle** (veuillez cocher les cases ci-dessous)

☐ Inscription **Annuelle**

Veuillez cocher les jours choisis :

Lundi ☐

Mardi ☐

Jeu ☐

Vendredi ☐

☐ Inscription **Mensuelle** ou **Ponctuelle**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Date limite d'inscription : vendredi 8h30	Date limite d'inscription : Lundi 8h30	Date limite d'inscription : Mardi 8h30	Date limite d'inscription : jeudi 8h30

ATTENTION Toutes modifications (changement de jour et ou annulation repas) peuvent se faire sur le portail famille avec un délai de **72 heures avant la date concernée**.
Portail famille : <http://monespacefamille.fr/>

Pour les familles n'étant pas inscrites sur le portail ou ayant dépassé le délai de 72 heures, privilégier la demande par mail au : siblandyfouju@gmail.com
une réponse vous sera faite dans les meilleurs délais.

Toute réservation non annulée dans les délais sera facturée.

En cas d'absence pour maladie, le repas sera déduit sur présentation d'un **justificatif médical** transmis sur le mail du SIE ou déposé au secrétariat du SIE (boîte aux lettres en Mairie de FOUJU (verte) et en Mairie de BLANDY)

ACCUEILS PERISCOLAIRES

Tarif : **2,50 € l'heure*** Toute heure commencée est due.
* tarif révisable au 1^{er} septembre de chaque année

Le goûter est offert par le SIE

Matin (Fouju) 7h30/8h30

soir (Fouju-Blandy) ; 1^{ère} heure 16h30/17h30

2^{ème} heure 17h30/18h30,

* *pour les familles ayant des fratries dans les deux accueils Blandy/Fouju, une tolérance jusqu'à **17h40**, pour l'accueil soir2*

L'inscription peut être **Annuelle** ou **Mensuelle** ou **Ponctuelle**

☐ Inscription **Annuelle**

Veuillez cocher les jours choisis :

Lundi : matin ☐ soir ☐

Mardi : matin ☐ soir ☐

Jeu : matin ☐ soir ☐

Vendredi : matin ☐ soir ☐

☐ Inscription **Mensuelle** ou **Ponctuelle**

AUTORISATION

Les accueils périscolaires sont facturés à la présence, afin d'assurer au mieux le service merci de nous informer en privilégiant le mail, des éventuelles modifications (réservations supplémentaires et/ou annulations).

Le SIE devant tenir compte de la réglementation en vigueur en mettant le personnel nécessaire en fonction des effectifs présents.

Exceptionnellement, à la demande de l'enseignant, le SIE pourra accueillir un enfant non inscrit en accueil du soir si aucun adulte autorisé n'est venu le chercher.

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Autorise(nt)

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Classe /Niveau</u>

À partir seul(s) à la sortie de l'école ou à la descente du bus (uniquement pour les enfants scolarisés en primaire) :

Oui ☐

Non ☐

LISTE DES PERSONNES HABILITEES A RECUPERER MON/MES ENFANTS A LA SORTIE DE L'ECOLE OU A L'ARRET DE BUS

Nom	Prénom	Téléphone	Nom	Prénom	Téléphone

Si aucun adulte habilité ne vient chercher l'enfant à la sortie de l'école ou à la descente du car, l'enfant sera systématiquement placé en accueil sauf si les parents l'ont autorisé par écrit à partir seul de l'école. Cet accueil exceptionnel sera facturé au tarif normal.

Date :

Signature des responsables légaux :